

Augmentation du capital annoncée

Société Immobilière et de Participations -SIMPAR-

Siège social : 14, rue Masmouda -Mutuelleville 1082 Tunis-

La Société Immobilière et de Participations -SIMPAR- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 Juin 2012 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **500 000** dinars pour le porter de **4 000 000** dinars à **4 500 000** dinars et ce, par incorporation de **500 000** dinars à prélever sur le compte "réserves extraordinaires" après affectation des résultats de 2011.

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de **100 000 actions nouvelles gratuites** de nominal de 5 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une **(01) action nouvelle gratuite** pour **huit (8) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} Janvier 2012**.

Cotation en Bourse

Les actions anciennes **SIMPAR** seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **2 Juillet 2012**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **2 Juillet 2012** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **2 Juillet 2012**.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM à compter de la journée de bourse du **2 Juillet 2012**.